

NOTE A L'ATTENTION DES FAMILLES DES
ELEVES DE 3EME EN COLLEGE
POUR L'OBTENTION D'UNE BOURSE NATIONALE DE LYCEE

Madame, Monsieur,

Si vous souhaitez que votre enfant bénéficie d'une bourse au lycée, vous devrez **retirer un dossier de demande de bourse auprès de l'intendance du collège** où est scolarisé votre enfant.

Vous pouvez utiliser la notice d'information ci-jointe pour estimer si vous pouvez prétendre à une bourse nationale de lycée.

Ce dossier dûment rempli devra être retourné au collège accompagné des pièces demandées :

IMPERATIVEMENT AVANT LE 03 JUIN 2016

Attention : seuls les dossiers déposés **AU PLUS TARD LE 09 JUIN 2016 pourront obtenir une réponse avant les vacances scolaires. Les dossiers déposés entre le 10 et le 30 juin recevront une réponse à la rentrée scolaire.**

Un **accusé de réception** vous sera remis, comme preuve du dépôt de votre demande. **Vous devrez le conserver**, ce document pouvant vous être demandé ultérieurement par la DSDEN de l'Essonne en cas de **contestation**.

IMPORTANT :

Ces démarches sont indispensables pour que votre enfant puisse bénéficier d'une bourse de lycée à la rentrée 2016 même s'il est déjà boursier en collège.